

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Bourges, le 27 août 2018

## ALLOCATIONS POUR LA DIVERSITÉ DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Afin d'ouvrir davantage la fonction publique aux talents qui composent la société française, l'opération « allocations pour la diversité dans la fonction publique », organisée par le ministère de l'intérieur et le ministère de l'action et des comptes publics, est lancée en septembre 2018.

Ce dispositif vise à **soutenir matériellement les candidats les plus méritants à préparer les concours de catégorie A ou B de la fonction publique** en accordant, après étude des dossiers, une **aide financière de 2 000 €**, cumulable avec les bourses attribuées sur critères sociaux par le ministère de l'enseignement supérieur.

### Les candidats remplissant les conditions suivantes peuvent solliciter cette aide :

- être demandeur d'emploi ou étudiant.
- préparer un ou plusieurs concours d'accès à la fonction publique (accès direct ou école de formation) de catégorie A ou B.
- être titulaire d'un diplôme permettant de présenter un concours de catégorie B : le brevet des collèges, éventuellement les CAP ou BEP, le Bac, le cas échéant, un diplôme de niveau Bac + 2.
- être titulaire d'un diplôme permettant de présenter un concours de catégorie A : Bac+2 (type BTS ou DUT), Bac+3 (Licence), le cas échéant un diplôme de niveau Bac+4 ou 5.
- s'engager à suivre une préparation à un concours de la fonction publique et à passer les épreuves du concours.

### Les critères d'attribution :

- la situation sociale, familiale et personnelle.
- les résultats des études antérieures appréciés en tenant compte de la situation particulière et des mérites des demandeurs.
- les revenus bruts perçus au titre de l'année 2017 par les candidats ou leur famille (inférieurs ou égaux à 33 100 euros).

.../...

#### Contacts presse :

Bureau de la représentation de l'État et de la communication : 02 48 67 34 36 - [pref-communication@cher.gouv.fr](mailto:pref-communication@cher.gouv.fr)

Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex

Tél : 02 48 67 18 18 - Fax : 02 48 67 34 44 - [www.cher.gouv.fr](http://www.cher.gouv.fr)



@Prefet18



Préfet du Cher

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



PRÉFET DU CHER

## Engagement des candidats :

Les bénéficiaires s'engagent à :

- fréquenter assidûment les préparations pour lesquelles l'allocation a été accordée,
- se présenter, à l'issue de l'année de préparation, aux épreuves d'admissibilité de l'un des concours pour lesquels l'aide de l'État leur a été accordée.

➔ **Le dossier de candidature est à télécharger sur le site de la préfecture :** [www.cher.gouv.fr](http://www.cher.gouv.fr) - rubriques « solidarité et cohésion sociale », « politique de la ville », « diversité dans la fonction publique ».

➔ **Il doit être renvoyé à l'adresse suivante :**

Direction de la cohésion sociale et de la protection des populations du Cher (DDCSPP)  
À l'attention de Mme Véronique BONNET  
Cité administrative Condé  
2 rue Jacques Rimbault  
CS 50 001  
18013 BOURGES Cedex

**Date limite de dépôt des dossiers : 8 septembre 2018**

➔ **Contact :** Mme Véronique BONNET – 02 36 78 37 77 (DDCSPP)  
Direction de la cohésion sociale et de la protection des populations du Cher

La Préfète du Cher

## Contacts presse :

Bureau de la représentation de l'État et de la communication : 02 48 67 34 36 - [pref-communication@cher.gouv.fr](mailto:pref-communication@cher.gouv.fr)  
Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex  
Tél : 02 48 67 18 18 - Fax : 02 48 67 34 44 - [www.cher.gouv.fr](http://www.cher.gouv.fr)



@Prefet18



Préfet du Cher